

27 novembre 1967, Toronto

Conférence sur la Confédération de demain

Je tiens pour un grand honneur et une très grande responsabilité de pouvoir participer, avec les premiers ministres des autres provinces, à cette conférence sur le Canada de demain. Je suis sûr de bien exprimer les sentiments de mes collègues et de mes compatriotes du Québec en disant combien nous sommes reconnaissants au premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, d'avoir conçu et préparé cette réunion; et combien nous sommes reconnaissants aussi aux premiers ministres des autres provinces de s'être rendus à son invitation.

Sans doute cette rencontre sera-t-elle suivie de plusieurs autres. C'est d'abord un travail de réflexion et d'exploration que nous entreprenons ensemble. Mais si l'on en juge par l'immense intérêt qu'elle soulève dans tout le pays, tel qu'en témoignent le nombre et la qualité des journalistes qu'elle a attirés à Toronto, je crois que cette conférence, toute préliminaire qu'elle soit, est déjà perçue comme une étape majeure dans l'évolution du Canada moderne.

En 1867, ce sont les provinces qui ont décidé d'un commun accord de donner naissance à la Confédération canadienne. Elles n'étaient que quatre au départ. Avec les autres qui s'y sont ajoutées par la suite avec essentiellement les mêmes droits et les mêmes devoirs, ce sont donc les créateurs et les constituants du fédéralisme canadien qui se retrouvent aujourd'hui à Toronto, pour se pencher sur leur œuvre et voir comment il y aurait lieu de la parfaire et de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui.

On sait combien les changements ont été rapides et profonds, en ces dernières années, pas seulement chez nous, mais dans l'univers entier. Nous pouvons par conséquent nous inspirer de ce qui se fait ailleurs, tout en nous rappelant qu'il n'existe pas deux pays identiques et que c'est à nous seuls qu'il appartient de bâtir le Canada dans lequel nous voulons vivre.

Je crois que pour procéder avec un maximum de clarté et d'efficacité, il est très important que nous sachions distinguer, dès le départ, entre deux catégories de problèmes. Il y a d'abord tous les problèmes qui n'ont aucun rapport direct avec la langue ou la culture; autrement dit, ceux où les intérêts du Québec coïncident avec ceux des autres provinces. Le fédéralisme demeure une formule valable pour résoudre ce genre de problèmes. Le Canada est un pays géographiquement si vaste et si diversifié que même si sa population était culturellement homogène, il ne saurait être convenablement administré par un gouvernement unique.

C'est dire qu'il y a certains domaines dont toutes les provinces voudront conserver la maîtrise. Et il y a également certains domaines que le Québec, aussi bien que les autres provinces, peut trouver intérêt à confier à une direction commune. Il ne s'ensuit pas que le partage des compétences, tel qu'établi en 1867 pour un pays largement rural dont la population dépassait à peine les 3 000 000 d'âmes, soit encore celui qui convienne le mieux

au Canada d'aujourd'hui. La constitution actuelle contient bien des anachronismes de forme et bien des dispositions périmées.

Chose encore plus grave: à cause de ses obscurités, souvent même de ses silences sur les vrais problèmes d'aujourd'hui, elle n'est plus un instrument dynamique de coordination et de progrès.

Les Pères de la Confédération ne pouvaient pas prévoir les formidables changements technologiques qui devaient transformer les structures de la société et le rôle des gouvernements. Ils ont agi à partir des réalités de leur temps pour élaborer ce qui était déjà notre cinquième constitution depuis 1760. À nous d'agir en fonction des réalités d'aujourd'hui, comme l'ont d'ailleurs fait une cinquantaine d'autres pays depuis la fin du dernier conflit mondial en se donnant de nouvelles constitutions.

Je n'entends pas par là qu'il faille détruire tout ce qui a été patiemment édifié pendant un siècle et recommencer à zéro. Il reste cependant que, même en ce qui concerne les problèmes qui ne mettent pas directement en cause nos particularismes culturels, les changements à faire demeurent assez nombreux et assez profonds pour nécessiter l'élaboration d'une constitution nouvelle.

Je songe en particulier au besoin de mieux institutionnaliser les relations entre nos divers gouvernements, spécialement en matières économiques et fiscales. Il faut, par des mécanismes bien établis de consultation et de coordination, faire en sorte que les provinces ne soient plus exposées, à la suite par exemple d'un rapport Carter ou d'une entente tarifaire, à se trouver soudainement en face de décisions fédérales qui auraient pour effet de bouleverser leur économie ou leurs structures industrielles, affectant du même coup le bien-être de leur population.

Relativement à cette première série de problèmes, qui implique déjà le besoin de concilier les impératifs de l'autonomie avec ceux de l'interdépendance, le Québec se sent tout à fait solidaire des autres provinces; et la voie qu'il propose est celle d'une planification en commun et d'une action coordonnée.

Mais le Canada n'est pas seulement une fédération de dix territoires. Il est aussi la demeure de deux communautés linguistiques et culturelle, de deux nations au sens sociologique du terme. Je sais qu'autrefois on parlait plus volontiers de deux races. Si nous préférons employer aujourd'hui le mot « nation », c'est qu'il a une signification beaucoup plus large, qui ne se limite pas aux deux peuples fondateurs, mais s'étend également à tous nos compatriotes d'origines diverses qui participent à l'une ou à l'autre de nos deux cultures nationales.

Ce qui est à la base de ce concept, c'est donc beaucoup moins l'origine ethnique que l'appartenance culturelle. Quel que soit le terme employé, on ne peut pas ignorer ce fait fondamental qu'il y a au Canada non seulement deux langues, mais deux façons d'être et de réagir, deux sociétés dont l'une est enracinée depuis trois siècles et demi, en terre d'Amérique.

D'où une seconde série de problèmes, soit les problèmes socio-culturels, qui tiennent à la nécessité d'harmoniser les rapports de ces deux communautés, tout en permettant à chacune de s'épanouir librement suivant son génie propre. Et c'est là surtout qu'éclate le besoin d'une nouvelle constitution.

Car si la constitution actuelle comporte encore des éléments valables en ce qui concerne l'organisation d'un Canada à dix, il faut bien admettre que cet autre Canada, le Canada à deux, reste largement à inventer. Voilà sans doute pourquoi notre pays est resté jusqu'à maintenant le Canada des deux solitudes. Il me semble pourtant que cette dualité culturelle devrait être accueillie non pas comme un facteur de division ou d'isolement, non pas comme un mal nécessaire qu'il faudrait s'efforcer de circonscrire dans toute la mesure du possible, mais bien comme une faveur exceptionnelle de l'histoire, qui confère au Canada une double dimension et le met en rapport direct et intime non seulement avec le monde anglophone, mais encore avec plus de vingt nations qui ont part à la langue et à la culture françaises. Il se trouve que des deux cultures canadiennes, c'est évidemment la française qui est la plus menacée dans le contexte nord-américain.

Dans un pays comme le nôtre, il est fondamental que la constitution reconnaisse les droits collectifs des deux communautés culturelles. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique comportait un certain nombre de garanties pour la minorité anglophone du Québec, mais elle n'en comportait guère pour les minorités françaises des autres provinces. Cette constitution n'a donc pas été un instrument d'égalité. Elle a plutôt tendu à refouler le fait français à l'intérieur du territoire québécois.

Quitter le Québec, pour un Canadien français, c'était et c'est encore s'exposer à renoncer tôt ou tard, pour lui-même ou pour ses descendants, à son identité culturelle. Songez qu'au recensement de 1961, sur 1 300 000 Canadiens d'origine française vivant hors du Québec, il n'y en avait plus que 850 000 de langue française.

Voilà pourquoi notre gouvernement a reçu le mandat de militer de toutes ses forces en faveur d'une constitution nouvelle consacrant l'égalité juridique et pratique de nos deux communautés nationales. Nous ne voulons pas imposer notre langue indistinctement à tous les Canadiens; mais nous voulons que partout où ils sont suffisamment groupés, les Canadiens français puissent servir leur pays et en être servis dans leur langue, comme citoyens à part entière.

La responsabilité d'établir cette égalité n'incombe pas seulement au gouvernement du Québec. C'est une responsabilité que partagent avec nous les autres provinces et le gouvernement fédéral.

L'Ontario et d'autres provinces ont récemment annoncé des gestes concrets qui pourraient s'avérer d'une grande portée en ce qui concerne l'enseignement dans la langue française. C'est un excellent point de départ et je m'en réjouis. On me permettra tout de même de signaler que le Québec reste bien en avant des autres en ce qui concerne le respect de l'autre culture.

Pour la langue, pour les écoles, pour les institutions culturelles et sociales de sa population anglophone, le Québec s'est toujours fait un point d'honneur d'aller bien au-delà de ce que prescrit la constitution de 1867. Il ne le regrette pas. Cela fait partie de ses traditions les plus chères.

J'ajouterai cependant qu'il n'en a que plus souffert des difficultés éprouvées par les groupes français des autres provinces. Tout ce qui est de nature à restreindre les libertés légitimes de ces groupes éveille dans le Québec un écho douloureux. Tout cela favorise singulièrement ceux qui ont cessé de croire possible l'établissement de rapport; d'égalité entre nos deux communautés nationales.

Le gouvernement fédéral n'étant pas officiellement partie à cette conférence, c'est en d'autres occasions que nous lui dirons ce que nous attendons de lui. Il y a toutefois un point sur lequel j'aimerais amorcer dès maintenant les réflexions de tous.

Je prends pour acquis que la prochaine constitution du Canada proclamera l'association de nos deux communautés culturelles et établira clairement les droits collectifs de ces deux communautés. Pourquoi n'établirait-on pas alors un organisme permanent, composé à part égale de Canadiens des deux cultures, pour surveiller l'application de ces droits collectifs?

Il n'y a présentement aucun organe permanent qui soit constitué sur une base binationale. Il n'y en a aucun qui soit le principe organisateur du Canada à deux, seule forme possible, d'après nous, au Canada de demain.

On parle avec raison et depuis bien longtemps, d'une réforme du Sénat et de l'établissement d'un véritable tribunal constitutionnel. Tout cela est plus nécessaire que jamais.

Enfin, il est bien évident que devant ces problèmes socio-culturels, le Québec n'est pas une province comme les autres. Il se trouve dans une situation tout à fait particulière, comme principal foyer et point d'appui du Canada français. On peut même dire que moins le gouvernement d'Ottawa sera binational dans ses structures et son comportement, plus deviendra exigeante cette vocation particulière du Québec.

Bien sûr, le Québec n'est pas à lui seul tout le Canada français. Il n'a pas juridiquement la charge des groupes français établis en dehors de son territoire. Pourtant, son gouvernement est seul à pouvoir parler au nom d'une majorité française.

Car c'est seulement au Québec que les Canadiens français ont la force politique que confère la prépondérance numérique. C'est là seulement qu'ils peuvent se donner des institutions, un cadre de vie, un milieu qui soient à la dimension exacte de leurs besoins et de leur personnalité.

Il y a donc un rôle que seul le Québec peut jouer pour assurer l'égalité de la nation canadienne-française. C'est pourquoi il a besoin de pouvoirs accrus.

En 1867, il pouvait peut-être lui suffire d'être maître de l'enseignement, du droit civil, des institutions de bien-être et des autres secteurs mentionnés à l'article 92 de la constitution actuelle; aujourd'hui, il lui faut beaucoup plus, comme je l'ai déclaré en septembre de l'an dernier, lors de la quatrième réunion du Comité du régime fiscal, dans les termes suivants.

Plus précisément, que veut le Québec? Comme point d'appui d'une nation, il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens , c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes, à leur affirmation économique, c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'ils croient nécessaires, à leur épanouissement culturel, c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française et au rayonnement de la communauté québécoise, c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux .

À cette étape-ci de nos pourparlers, je tenais à esquisser au moins dans ses grandes lignes, et avec le plus de clarté possible, la conception que se fait le Québec du Canada de demain. Si je n'ai pas réussi à être plus bref, c'est sans doute parce qu'il n'y a guère de solutions simples à un problème complexe. Du moins les solutions en apparence les plus simples ne sont-elles pas toujours celles qui cadrent le mieux avec la réalité.

Nous entreprenons donc ensemble un travail difficile, mais exaltant. Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez à l'endroit du Québec d'aujourd'hui. De notre côté nous essayerons de bien comprendre les points de vue de nos partenaires. Nous sommes venus ici avec un esprit et un cœur largement ouvert.

Quelqu'un a dit qu'une constitution était une œuvre de raison; je crois que c'est aussi une œuvre de foi. Pour ma part, je demeure optimiste. Je suis convaincu que cette conférence sera le point de départ d'un Canada nouveau, où la dualité linguistique et culturelle sera non plus une cause d'incompréhension et de conflits, mais un facteur de coopération, d'enrichissement mutuel et d'affirmation de l'identité canadienne.